



N° OJ : 67

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2019

**Objet :** Asbl F.C. Suryoyés Bruxellois.- Subside : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001. Arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ; Application de la loi du 14 novembre 1983

Considérant les besoins de l'asbl F.C. Suryoyés Bruxellois afin de mener à bien son fonctionnement;

Vu le crédit prévu à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside de 10.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019 à l'asbl F.C. Suryoyés Bruxellois pour son fonctionnement.

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :